

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Afin de faciliter l'implantation par le CHS Le Vinatier d'un hôpital de jour, monsieur le maire de Rillieux la Pape a sollicité la cession gratuite, au profit de sa Commune, d'une bande de terrain communautaire située le long du bâtiment Les Verchères II qui doit recevoir cet équipement.

Il s'agit d'une parcelle de 573 mètres carrés dépendant de la place Maréchal Juin, actuellement aménagée en espace vert dont la Commune assure déjà l'entretien et qui, de ce fait, pourrait lui être cédée sans inconvénient ; ce terrain constituerait alors un jardin extérieur pour les enfants accueillis par la structure hospitalière ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier relatif à la régularisation de cette affaire.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,